

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
Mardi 3 mars 2020

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	07
- Nombre de votants :	06
- Convocation du Comité de Gestion le :	21/02/2020
- Convocation distribuée le :	21/02/2020
- Affichage du compte-rendu le :	13/03/2020

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME POYDENOT, membres du Conseil Municipal
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Éducation Nationale
 - MME BALTHAZARD, MME GARCIA VELERDAS, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME MONTUELLE, MME WINTER, directrices des écoles

POUVOIR :

- MME LEROY à MME SIMONNET

EXCUSÉES :

- MME DOLATA, MME PAGELOT, membres du Conseil Municipal
- MME PARENT, MME BURTIN, MME SAAD SAOUD représentantes des parents d'élèves

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Budget primitif 2020
- Questions et informations diverses : tableau récapitulatif inscriptions scolaires 2020/2021

M. BREUILLE préside la réunion et ouvre la séance à 17 h 30.

Approbation du procès verbal du 6 février 2020, avis favorable.

M. LAURENT présente le compte de gestion administratif 2019 et le budget primitif 2020.

1) Compte de gestion 2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de gestion pour l'exercice 2019, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.

Pour mémoire, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant, le cas échéant, le bilan du patrimoine de l'établissement.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

PROPOSITION

Le compte de gestion pour l'exercice 2019 n'appelant aucune observation ni réserve, il est demandé aux membres du comité de gestion de la caisse des écoles d'approuver ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la caisse des écoles, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le compte de gestion 2019.

2) Compte administratif 2019

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 466,93 €				3 466,93 €
Opérations de l'exercice	82 877,94 €	83 693,64 €	- €	- €	82 877,94 €	83 693,64 €
Total	82 877,94 €	87 160,57 €	- €	- €	82 877,94 €	87 160,57 €
Résultats de clôture		4 282,63 €				4 282,63 €

En volume, les réalisations de la Caisse des écoles ont progressé de 4,5 % en 2019 (+ 3 551 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 4 282,63 €, en progression également par rapport à celui de l'exercice précédent de 3 466,93 €.

□ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 82 877,94 € en 2019 (contre 79 327,38 € en 2018), pour 83 693,64 € de recettes dans la même section (contre 79 377,28 € en 2018), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la fréquentation des établissements scolaires (avec l'accueil de 12 élèves supplémentaires sur l'année scolaire 2018-2019, auxquels s'ajoutent 7 élèves supplémentaires pour la période 2019-2020), les principaux postes en progression étant ceux relatifs à l'organisation des séjours en classes de découverte (+ 4 798,50 €, hors frais de transport) et aux « autres matières et fournitures » indexé, pour ce dernier, sur le nombre d'élèves.

D'autres postes ont, en revanche, reculé à l'image du chapitre relatif aux « autres charges de gestion courante » qui avait été marqué par une régularisation comptable exceptionnelle de créances éteintes de six débiteurs en 2018.

Le recul des subventions versées aux coopératives (- 289,62 €) s'explique quant à lui, par une attribution moins importante de subventions exceptionnelles, les écoles ayant consommé moins de prestations de transport en 2019 (-377,09 € de dépenses de transport sur l'exercice écoulé). Cependant, et par voie de conséquence, les remboursements par les coopératives des prestations de transport réglées par l'établissement ont été plus faibles.

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume des recettes a évolué favorablement sur l'exercice 2019 (+ 5,4 %) avec l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par la ville d'Essey-lès-Nancy (+ 3 397 €).

Evidemment, les participations des familles à l'organisation des séjours en classes de découverte ont fortement progressé (+ 15,5 %) à l'image des postes de dépenses dédiés.

En revanche, certains articles budgétaires dédiés aux recettes se sont repliés et notamment :

- la participation de la commune de Dommartemont avec une baisse de la fréquentation des établissements ascéens par ses élèves (- 3 élèves) ;
- les participations des coopératives scolaires au marché mutualisé de transport (cf *supra*).

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, sous la présidence de Mme SIMONNET, accepte à l'unanimité, le compte administratif 2019.

Monsieur Le Maire quitte la séance à 17h40 pour le vote, M. LAURENT annonce à M. Le Maire après avoir délibéré et à l'unanimité, que le compte administratif 2019 a été accepté par les membres de la caisse des écoles.

3) Budget primitif 2020

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2020 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et recettes à 93 312 €, pour la seule section de fonctionnement, en progression de 5,16 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2020 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 6 février 2020.

S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) a été ajustée compte tenu de la hausse de fréquentation des établissements scolaires constatée à la rentrée de septembre dernier.

C'est le poste dédié aux contrats de prestations de service qui enregistre la plus forte progression (+ 3 015 €) avec une proposition d'ouverture de crédits établie sur une hypothèse maximale d'inscription aux séjours en classe de découverte (base de 108 élèves).

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue au même niveau qu'en 2019 avec la proposition de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école d'application du Centre pour la réalisation d'un projet artistique sur le thème de Léonard de Vinci.

Enfin, dans le prolongement des réalisations de l'exercice passé, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de créances éteintes (1 000 €) correspondant à des titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts par l'augmentation de la participation de la ville d'Essey-lès-Nancy, qui concourt directement à l'équilibre financier de l'établissement. Ainsi, considérant l'évolution de l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 4 282,63 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention maximale de 60 589,37 €, en progression de 1 756,30 € par rapport à celle versée en 2019.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2020 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Anne LANZONI présente les effectifs des inscriptions scolaires 2020/2021.

Point au 03 mars 2020 :

Écoles maternelles (sur les 99 naissances en 2017)

	Enfants nés en 2017 – rentrée en PS
École Delaunay	17
École Galilée	16
École Prévert	25
Total	58

En attente, 3 inscriptions scolaires de famille résidents au CADA, rentrée en PS (enfants nés en 2017)

Écoles élémentaires (sur les 87 enfants en GS)

	Enfants nés en 2014 – rentrée au CP
École de Mouzimpré	32
École du centre	35 de 2014 02 de 2012
Total	69

Monsieur Le Maire expose les recommandations concernant le coronavirus :

- Se laver les mains à l'eau et au savon très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Porter un masque uniquement si vous êtes porteur d'un virus

Prévoir du gel hydroalcoolique dans les sacs d'école des enfants, est-ce vraiment utile ? Ce gel est moins efficace que le lavage des mains (Les Communes de Pulnoy et Seichamps l'ont prévu).

Nous sommes en stade 2, le stade 3 arrive à grand pas, ne pas porter de masque si nous ne sommes pas souffrant, les symptômes sont un mal de gorge et de la fièvre.

Pour les personnes touchées par le virus, il est impératif d'appeler le 15, ne pas se déplacer chez le médecin et porter un masque.

M. LAURENT suggère de limiter les déplacements des parents dans les écoles. Il est demandé aux parents de ne plus rentrer dans les classes (PS).

Mme PICARD-MORLOT évoque le marché des fournitures scolaires, Mme DEMETZ répond que dans l'attente du nouveau marché, il faudra réaliser des bons de commande jusqu'à décembre 2020.


Pour le prochain marché, il est à noter de prendre en compte le délai de livraison et le conditionnement des articles.

Monsieur Le Maire remercie tout le monde de leur présence.

La séance est levée à 18 h 12.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,


Le Président

